

Compte rendu de la séance du 12 juillet 2021

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL
Procurations : Patrice CRISTOL, Cathy GENTY
Secrétaire de la séance : Christian DOIREAU

Présence de Mr PLOGE, journaliste Midi-Libre, accrédité.

Ordre du jour:

- Echange parcelle Commune/Mr Bernard CALVIE
- Achat grange famille AUSSEL
- Décision modificative pour remplacement ordinateur
- Simplification comptable avec l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).
Adoption de la nomenclature et comptable au 1^{er} janvier 2022.
- Demande de subvention à la Communauté de Communes pour les travaux des gîtes
- Opération 8000 arbres
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2020
- Motion de soutien – Inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de Clermont l'Hérault au contrat de plan Etat-Région
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2021 à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

Echange parcelle Commune/Mr Bernard CALVIE (DE 2021 15)

Suite à l'éboulement du mur de soutènement sur la propriété de Mr CALVIE Bernard, celui-ci propose un échange de parcelle.

Mr CALVIE échangerait une partie de sa parcelle au droit de la construction du mur de soutènement contre un ancien chemin de service, non utilisé, séparant 2 de ses parcelles (A 178 et A 193).

Un attestation du propriétaire (Mr AUSSEL Pierre) de la seule parcelle qui pourrait être desservi par ce chemin a été produite par celui-ci attestant ne pas utiliser celui-ci.

Pour ce faire l'intervention du géomètre est nécessaire, le cout serait partagé, soit 780,00 € pour chaque partie et les frais d'acte notarial à la charge de Mr CALVIE.

Après l'intervention du géomètre il conviendra de déclasser le chemin pour procéder à l'échange.

Vote 7 pour - 3 abstentions

Achat Grange famille AUSSEL (DE 2021 16)

Mr le Maire rappelle aux élus la vente de la grange, appartenant à la famille AUSSEL, située au hameau du Mas Audran, cadastré A 304, dont la commune pourrait acquérir.

La commune ne possède pas de bâtiment au Mas Audran. Cette acquisition permettrait d'y organiser des réunions, manifestations, voire une permanence d'accueil de la mairie...

Le prix a été fixé à 18 000,00 €.

Dans le cadre de la DSIL ou de la DETR, l'acquisition peut entrer dans l'assiette des dépenses éligibles à condition d'avoir un projet éligible. La commune pourra donc peut-être solliciter des aides à ce titre.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition de cet achat afin de pouvoir engager les démarches.

Vote 10 voix pour

Décision Modificative 2021-001 - Remplacement ordinateur (DE 2021 17)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est indispensable de remplacer l'ordinateur du secrétariat qui est obsolète. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et informatique	+800.00	
2313 - 38	Constructions	-800.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces modifications.

Vote 10 voix pour

Simplification comptable avec l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) - Adoption de la nomenclature et comptable au 1er janvier 2022 (DE 2021 18)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ou

M57 simplifiée pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants ainsi que, le cas échéant, le cadre de

compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu la candidature de la commune de Lacoste pour participer à l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1er janvier 2022,

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public.

Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, donnée par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Dans cet esprit et selon l'article 242 de la loi des finances n°2018-1317 pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales volontaires, qui a pour objet de permettre de substituer, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion un compte financier unique (CFU).

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour participer à cette expérimentation, la commune de Lacoste adoptera le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'Etat. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique entre la commune de Lacoste et l'Etat ;
- Autoriser Mr le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent ;
- Adopter le référentiel budgétaire et comptable M57

Vote 10 voix pour

Demande de Subvention pour les travaux des gîtes communaux (DE 2021 19)

Mr le Maire rappelle au Conseil l'aide financière qu'octroie la communauté de communes du clermontais pour aider aux investissements.

Cette aide, à hauteur de 45 000,00 €, peut-être demandé pour plusieurs projets.

Dans un premier temps nous avons sollicité la communauté de communes pour bénéficier d'une partie de cette aide pour les travaux de la construction de l'annexe de la maire.

Nous pouvons solliciter la communauté de communes pour nous aider à financer les travaux de rénovation électriques des gîtes communaux . Pour rappel le montant des devis s'élève à :

- 3 609,91 € HT pour les travaux de raccordement au réseau public de distribution électrique
- 11 661,00€ HT pour les travaux de rénovations électriques des 3 appartements

Vote 10 voix pour

Opération 8000 arbres pour l'Hérault (DE 2021 20)

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des ilots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques. A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Vote 10 voix pour

Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2020 (DE 2021 21)

Mr ANINAT Philippe, 1er adjoint et référent du Syndicat Centre Hérault, présente aux élus le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Vote 10 voix pour

Motion de soutien - Inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de Clermont l'Hérault au contrat de plan Etat-Région (DE 2021 22)

Depuis sa mise en service, il y a près de vingt ans, l'autoroute A 75 a grandement transformé les usages et l'utilisation des voies routières sur le Clermontais, notamment aux alentours de Clermont l'Hérault et des communes environnantes.

Le développement du territoire, l'accroissement de la population et l'expansion économique locale ont profondément modifié les usages de la route et l'axe autoroutier est désormais un vecteur essentiel des échanges au sein du Clermontais et du Cœur d'Hérault, comme avec les agglomérations urbaines voisines.

La commune de Clermont l'HERAULT a engagé, courant 2019, une étude d'opportunité conduite par la société OTEIS pour la création d'un diffuseur en demi-échangeur sur l'autoroute A 75, dans la partie nord de son territoire.

Les deux premières phases de cette étude, comprenant un diagnostic et des scénarios ont été livrées et attestent de la nécessité d'un tel aménagement.

Les études de circulation mettent en effet en évidence les remontées de file sur l'autoroute et leur dangerosité pour les usagers notamment aux heures de pointe, tandis que le réseau secondaire et notamment la RD609 connaissent à leur tour une forte saturation.

Un nouvel ouvrage permettrait de remédier à ces difficultés tout en réduisant les durées des trajets pendulaires domicile – travail et les trafics parasites induits.

Enfin, la réalisation d'un tel équipement accompagnerait le rééquilibrage de l'urbanisation du triangle nord de la commune de CLERMONT L'HERAULT dont le projet figure dans leur plan local d'urbanisme en cours de révision.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal de Lacoste sollicite l'inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L'HERAULT au contrat de plan Etat – Région.

Vote 10 voix pour

Questions diverses.

Fin de la séance 19h35.